

RAPPORT DE SUIVI

PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA CONDUITE DU PONT TRUDEL

1 Le projet de reconstruction de la conduite du pont Trudel a été approuvé le 27 avril 2018, par la
2 décision D-2018-046 de la Régie de l'énergie (Régie). Dans celle-ci, la Régie demandait à
3 Énergir, s.e.c. (Énergir) de soumettre annuellement, lors du dépôt de son rapport annuel, les
4 données nécessaires au suivi du projet.

1. STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET

5 La fin des travaux de la phase 1 (conduite temporaire) a eu lieu au début août 2018 comme prévu
6 initialement. Ainsi, les travaux de mise en gaz et d'abandon de la conduite ont été complétés en
7 août 2018. Les activités de planification et d'ingénierie pour la phase 2 (conduite permanente)
8 ont été complétées durant l'année 2019. Le chantier du ministère des Transports du Québec
9 (MTQ) a été retardé, les travaux devant débuter en septembre 2019 ont été déplacés en octobre
10 2019. Ces travaux pour la phase 2 ont été complétés au début décembre 2019.

11 2. COÛTS DU PROJET ET EXPLICATION DES ÉCARTS

12 Le tableau suivant présente les montants budgétés au moment de la demande d'investissement
13 ainsi que les coûts finaux du projet en date du 30 septembre 2020.

COÛTS FINAUX AU 30 SEPTEMBRE 2020
(000 \$)

	Budget initial	Réel au 30 septembre 2020	Écart
	(1)	(2)	(3=2-1)
Matériaux	115	90	(25)
Main-d'œuvre interne	93	71	(22)
Services externes	80	216	136
Entrepreneurs	917	751	(165)
Contingence	157	0	(157)
Sous-total	1 361	1 129	(232)
Frais généraux	198	164	(34)
Total	1 559	1 293	(266)

Note : L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des montants totaux.

1 Au 30 septembre 2020, les coûts finaux sont de 1,3 M\$, soit un coût inférieur de 0,3 M\$ par
2 rapport au budget initial et inférieur de 0,2 M\$ par rapport à la projection finale au Rapport
3 annuel 2019.

4 Comme au Rapport annuel 2019¹, une partie de l'écart est attribuable aux coûts révisés à la suite
5 de l'appel d'offres pour la phase 1. De plus, des économies additionnelles à la phase 2 sont dues
6 à la réalisation du projet en mode intégré pour la portion civile avec le MTQ plutôt qu'avec
7 l'entrepreneur d'Énergir, ce qui a entraîné une augmentation des coûts des Services externes,
8 mais une diminution plus importante des coûts de la rubrique Entrepreneurs. Les équipes et
9 équipements du MTQ étant déjà mobilisés, plusieurs coûts ont pu être évités.

3. IMPACT TARIFAIRE INITIAL ET FINAL

10 L'effet des variations de coûts sur l'impact tarifaire du projet se retrouve au tableau ci-dessous.
11 Le calcul de l'impact tarifaire est effectué sur une période de 40 ans.

¹ R-4114-2009, B-0097, Énergir-23, Document 1.

Description	Impact initial	Impact final
Impact tarifaire 40 ans (000 \$)	2 003	1 670

4. DEMANDE DE METTRE FIN AU SUIVI

1 Énergir demande à la Régie, conformément à la décision D-97-25 de mettre fin à ce suivi.

2 En vertu de cette décision, les suivis de projets prennent fin lorsque les deux conditions
3 ci-dessous sont rencontrées ou à la troisième année du suivi :

- 4 • conciliation des investissements réels liés aux coûts de construction par rapport aux
5 prévisions initiales; et
- 6 • atteinte des retraits réels des volumes de ventes prévus à la maturité du projet.

7 Comme le projet est complété et que les coûts sont finaux, Énergir demande à la Régie de mettre
8 fin au suivi

9 **Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet de reconstruction de la**
10 **conduite du pont Trudel et d'y mettre fin.**